

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-02

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

lors de la séance qui sera tenue le 1^{er} juin 2020, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse procèdera à l'adoption du règlement numéro 2020-02 pour la modification de l'article 9 du règlement numéro 2019-04, relatif au taux de taxes foncières et de services pour l'exercice financier 2020.

En raison de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie COVID-19, le taux d'intérêt annuel et les dates d'échéance des intérêts pour chaque versement sera déterminé par résolution pour l'exercice financier 2020.

Donné à Saint-Moïse, ce 11 mai 2020



Nadine Beaulieu, DG/sec-trés